

« Le jour d'après »

Pour qu'il soit meilleur que le jour d'avant...évitons les retours à la rue !

Monsieur Michel CADOT
Préfet de la Région Ile-de-France

Copie :

Madame Isabelle ROUGIER
Directrice de la DRIHL

Monsieur le Préfet,

Face à l'épidémie liée au Covid-19, sous l'impulsion de l'Etat, une mobilisation générale a eu lieu pour protéger la population. Les personnes sans domicile fixe n'ont pas été oubliées. Un effort exceptionnel de mise à l'abri a été déployé, grâce aux moyens financiers et au pilotage de l'Etat ainsi qu'à l'engagement des associations et gestionnaires pour l'ouverture de nouvelles places.

Plus de 6 000 places d'hébergement ou d'hôtel ont ainsi été ouvertes dans la Région Ile-de-France pour permettre le confinement des personnes sans domicile fixe. **Nous saluons cette réponse positive à une situation de crise exceptionnelle et nous vous remercions pour les efforts importants que vous avez entrepris avec vos services.**

Dans ce contexte, nous souhaitons attirer votre attention sur les sujets suivants :

- Nous souhaitons **que la sortie du confinement puisse se faire « par le haut », sans aggraver encore la crise sociale qui se dessine dans ce contexte de crise sanitaire.** La concomitance de la fin du confinement avec la fermeture de places d'hébergement hivernales prolongées jusqu'à présent ne doit pas créer une concurrence entre publics dans la réorientation vers des places pérennes, et de nombreuses « sorties sèches ». Cela paraît d'autant plus important de construire une continuité d'hébergement et de procéder à des réorientations, que parmi les personnes hébergées dans le cadre du confinement, se trouvent des personnes qui ne faisaient plus de demande d'hébergement, dont les besoins devenaient « invisibles », et qui sont désormais manifestes. Ceci est une obligation morale mais aussi légale au regard de l'article L 345-2-3 du CASF qui fixe une obligation de continuité dans l'accueil. Cela constituerait une violence institutionnelle de les renvoyer à la rue, alors qu'on a peut-être l'occasion d'amorcer un parcours de stabilisation avec eux. Il paraît essentiel de ne pas retomber dans nos travers d'hier... La situation actuelle, sans précédent, ne peut pas permettre de revenir à un modèle qui était aussi insatisfaisant.

- La volonté de ne pas mettre en concurrence les publics sur les places disponibles (fin d'hiver / fin de confinement) justifie une **approche globale pour la mise en œuvre de la continuité d'hébergement durant les prochaines semaines, concernant les places « hiver » comme les places « confinement ».**

- **De façon plus large, c'est un effort exceptionnel en faveur de la fluidité de l'hébergement et du logement temporaire vers le logement social qui est aujourd'hui nécessaire.** En effet, il est plus

urgent que jamais de faciliter l'accès au logement social aux milliers de ménages qui vivent dans des hébergements ou des logements temporaires et qui ne sont juste en attente d'un logement social. Rien qu'à Paris, 4000 ménages, soit plus de 8000 personnes sont accueillies dans le dispositif d'hébergement et de logement temporaire, autonomes et en attente de logement social, et signalées à vos services grâce à SYPLO. Cet effort pour amplifier l'accès au logement aura un bénéfice humain, et il sera adapté aux besoins des personnes concernées, tout en étant plus pertinent en termes de dépense publique. Cela permettra aussi de libérer des places d'hébergement stable et de logement temporaire, lesquelles seront particulièrement utiles pour accueillir les personnes ayant été provisoirement hébergées dans des structures non pérennes, qu'elles soient ouvertes dans le cadre de la gestion de l'hiver ou du confinement. Oui, une mobilisation exceptionnelle est possible, à condition d'être décidée dès à présent.

Nous vous présentons quelques-unes de nos propositions et demandes, qui auront un impact positif dans le cadre de cette grande mobilisation attendue :

1) **Protection sanitaire des personnes en situation d'exclusion sociale et exposées à des risques particuliers au vu de leur vulnérabilité.** Nous demandons de poursuivre, en cette période, la mise à l'abri de toute personne en détresse et de poursuivre ainsi la baisse des demandes non pourvues, qui subsistent sur certains territoires, ainsi que l'apport d'une aide adaptée aux personnes qui demeurent sans domicile, notamment celles qui vivent dans les bidonvilles. Cela est une nécessité au regard du principe d'inconditionnalité prévu à l'Article L 345-2-2 du CASF. Nous attirons aussi votre attention sur la nécessité de continuer le desserrement de certaines structures (y compris les gymnases, foyers de travailleurs migrants, dispositifs d'accueils de mineurs, lieux d'accueils pour migrants et demandeurs d'asile...), et aussi sur le besoin d'envisager sur une période de plusieurs mois le « gel » de certaines places, dans les plus grandes structures, afin d'éviter qu'elles ne puissent être des lieux facilitant les contaminations et au-delà d'humaniser les conditions d'accueils. Au cours du processus de déconfinement à venir, il sera nécessaire de prévoir des tests accessibles facilement pour ces publics vulnérables et pour les équipes qui les accompagnent.

2) **Un moratoire sur les diminutions de toutes les capacités d'hébergement dites « hiver » ou « confinement » jusqu'à l'hiver prochain.** Ces prolongations devraient permettre de nous donner collectivement un peu le temps pour organiser les réorientations, qui vont être sans cela trop nombreuses, et donc non effectives, avec des remises à la rue. Lorsque la prolongation sur le site ouvert sera possible, et les conditions d'accueil dignes, il conviendra de privilégier la prolongation in situ. Dans les autres cas il sera nécessaire de trouver un nombre équivalent de nouvelles places en compensation avant fermeture.

3) Ce moratoire devrait s'accompagner **d'organisation systématique d'évaluations sociales, médicales et psychiques** pour les personnes hébergées, afin d'identifier pour chacune, de façon précise, le besoin en termes d'hébergement ou de logement. Il est d'autant plus important d'accélérer la mise en place des plateformes départementales d'accompagnement des ménages à l'hôtel, pour lesquelles vous avez lancé un appel à candidatures, pour un démarrage effectif dès que possible, dans tous les départements d'Ile-de-France.

4) Ces premières réponses devraient être accompagnées par des **mesures s'inscrivant dans une approche de « logement d'abord » :**

-Mobilisation de logements sociaux dans le cadre d'une opération « coup de poing ». Tous les réservataires et bailleurs sociaux doivent être mobilisés pour atteindre immédiatement leurs

objectifs légaux de relogement des ménages DALO et du premier quartile, catégories de ménages très largement représentés dans les structures d'hébergement et de logement temporaire. Cette mobilisation devra se faire en cohérence avec les dispositifs locaux existants (Accords Collectifs, Conférences Intercommunales du Logement) pour leur donner une ampleur supplémentaire sans créer des injonctions contradictoires ou des filières concurrentes à celles qui existent et fonctionnent bien.

-Mobilisation de logement sociaux du contingent de l'Etat avec mutualisation d'une partie du contingent des préfets, sous votre autorité de Préfet de Région, en dépassant les frontières départementales.

-Mobilisation exceptionnelle d'Action Logement, pour accroître l'effort quantitatif prévu par le Protocole que vous avez signé avec cet organisme le 26 septembre 2019. Il serait utile de compléter l'objectif légal (au moins 25% d'attributions aux publics prioritaires) par un objectif additionnel, exceptionnel au regard du contexte. Tout en veillant à ce que la part de ménages hébergés ou logés temporairement contribue bien à hauteur de 30% au relogement des publics prioritaires comme cela est prévu.

-Mobilisation de logements en dehors de l'Ile-de-France, notamment en lien avec le dispositif EMILE et aussi avec les associations qui accompagnent les ménages qui le souhaitent dans leur projet de relogement.

-Mobilisation de logements temporaires en résidences sociales, complétée par un accompagnement AVDL, renforcé si besoin, là où l'accompagnement ASLL du département est insuffisant.

-Mobilisation accrue de logements en intermédiation locative dans le parc privé, par un plan de nouvelles captations, et **ouverture exceptionnelle du dispositif Solibail aux personnes isolées,** même si elles n'ont pas le statut de réfugié.

- Ces mesures nécessaires doivent s'inscrire dans un travail de fond sur l'offre de logements sociaux disponibles, pour poursuivre de façon ambitieuse sa croissance, alors que le besoin ne peut que s'accroître. Cela passe par des mesures permettant de sécuriser la situation des bailleurs sociaux, notamment associatifs, et de respecter les objectifs de production de logements sociaux et très sociaux en Ile-de-France : Pour cela, est essentiel le maintien d'une continuité d'activité des services d'instruction d'agrément et l'abondement des enveloppes de financement PLAI afin d'encourager la production de ces logements très sociaux.

5) Ces mesures devraient être complétées par une **action spécifique vis-à-vis des personnes isolées et familles en attente de titre de séjour.** Leur régularisation exceptionnelle leur permettrait l'accès légal au travail, une plus grande autonomie, et la possibilité de louer un logement, et de quitter les hébergements ou hôtels où elles demeurent, parfois depuis de longues années. Pour les personnes âgées, en perte d'autonomie, cette régularisation administrative permettrait également d'accéder à des structures médico-sociales adaptées à leur besoin en termes de prise en charge.

6) La situation de crise sanitaire nous a également montré la nécessité d'une articulation efficace entre les dispositifs qu'ils soient médicaux ou sociaux. Dans ce cadre, nous sollicitons la **mise en place d'équipes sanitaires, mobiles et pérennes.** Elles interviendraient dans les structures d'hébergement, afin de faciliter la

mise en lien avec le droit commun, voire d'y pallier dans le cas de situations particulièrement complexes et veilleraient à la continuité du parcours de soin dans les situations d'hébergements jalonnées par des hébergements de fortune et des hébergement plus pérennes. Les SIAO, instrument de coordination pourraient en être les supports

7) Enfin, nous avons conscience que la crise actuelle va entraîner des bouleversements économiques, et la précarisation de millions de citoyens, qui auront vu leurs revenus diminuer, de façon ponctuelle ou plus durable. Il est plus que nécessaire aujourd'hui de **prévenir le basculement dans l'exclusion de personnes et de familles encore relativement stables**, ce qui entrainerait alors une aggravation de la situation de l'ensemble du pays. Pour cela, nous proposons un certain nombre de mesures, que nous vous soumettons :

- **Le refus du concours de la force publique pour stopper les expulsions locatives.** La crise économique va accroître la difficulté de certains ménages pour le paiement de leur loyer ou l'apurement de leurs dettes locatives, et l'ensemble des ménages exposés à un risque d'expulsion, quels qu'en soient les motifs, doivent pouvoir être protégés d'une dégradation de leur situation. Cela pourrait passer par la prolongation des mesures de trêve, afin de profiter de ce temps complémentaire pour assainir la situation économique des ménages, ou lorsque c'est incontournable, organiser la recherche d'un autre logement ou hébergement.

- **L'interdiction de toute coupure de réseau d'énergie, d'eau ou de téléphone**, concernant le non-paiement des échéances liés à la période du confinement.

- Un échange dès que possible que vous conduiriez avec les représentants de tous les types de bailleurs publics comme privés pour envisager un **report possible des loyers liés à la période du confinement sans pénalité de retard**, avec un échelonnement systématique sur demande, dans un dispositif négocié régionalement.

- **Un abondement exceptionnel des Fonds de Solidarité Logement (FSL)**, en lien avec les départements, pour pouvoir pallier les défaillances justifiées de locataires ne pouvant régler leurs loyers et qui ne pourront manifestement pas être rééchelonnés dans la durée ; ainsi que des **dispositifs de sécurisation des risques locatifs** (impayés, vacance...).

- **Un échange au plus tôt avec les établissements bancaires** pour qu'ils s'abstiennent de poursuites et proposent des rééchelonnements sans frais des échéances dues au titre de la période de confinement concernant les emprunts immobilier et les emprunts à la consommation.

- **Le versement d'aides financières plus importantes, en montant et en public bénéficiaire, que ce qui a été déjà annoncé.** Si les annonces du Gouvernement sont un premier pas positif, il nous semble insuffisant, particulièrement en Ile-de-France où le coût de la vie, et en particulier le coût du logement, est plus élevé que dans d'autres régions. Nous souhaiterions que vous puissiez relayer notre demande que soit augmenté le niveau des aides et élargit les publics concernés (avec une attention particulière pour les personnes âgées bénéficiaires de l'ASPA, les bénéficiaires de l'AAH, et aussi l'ensemble des jeunes précaires de moins de 25 ans, étudiants ou non, qui ne peuvent pas bénéficier du RSA).

Monsieur le Préfet, vous l'aurez compris, **à situation exceptionnelle, nous en appelons à une réponse exceptionnelle**, à hauteur de la crise que nous connaissons. Elle doit nous conduire à un sursaut de solidarité.

Cet **effort exceptionnel** permettra d'accélérer la mise en œuvre de bonnes pratiques, et nous permettra de construire ensemble un « jour d'après » qui sera meilleur que le jour d'avant...

Le Président de la République affirmait le 13 avril que : « *très souvent, ce qui semblait impossible depuis des années, nous avons su le faire en quelques jours. Nous avons innové, osé, agit au plus près du terrain, beaucoup de solutions ont été trouvées. Nous devons nous en souvenir car ce sont autant de forces pour le futur.* » Appliquons cette dynamique à la situation des personnes sans abri en Ile-de-France. Il n'y a pas de fatalité à ce que des milliers de personnes dorment dehors, dans des parcs, des parkings, ou demeurent des années et des années dans des structures d'hébergement ou à l'hôtel, en attente de logement social. Que la « *refondation* » annoncée atteigne nos politiques d'hébergement et de logement en Ile-de-France ! Le Président de la République ajoutait : « *il y a dans cette crise une chance : nous ressouder et prouver notre humanité, bâtir un autre projet dans la concorde* ». C'est ici, et maintenant, le temps favorable pour cela.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout échange sur ces propositions et, compte tenu de l'importance particulière que nous attachons à ces sujets, et du contexte exceptionnel, **nous apprécierions beaucoup une réponse très prochaine de votre part** pour progresser ensemble, au bénéfice des ménages dont la situation est la plus fragile.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

A Paris, le 24/04/2020

Arthur ANANE

Président



Eric CONSTANTIN

Directeur de l'agence IdF



Sébastien CUNY

Délégué Général



Daniel GOLDBERG

Président



Virginie AUTRAN

Directrice Générale



Gérard BARBIER

Président



Françoise BOUSQUET

Directrice territoriale
Lutte contre les exclusions IDF



Evelyne FIKUART

Directrice du pôle
SIAO / Hébergement
Logement



Christine LACONDE

Directrice Générale



Valérie PELISSON-CORLIEU

Directrice Générale



Patrick ROUYER

Administrateur

**Groupement Francilien de
Régulation hôtelière**